#### INTERVENTION





### Co-développement transfrontalier

Présentation du point d'étape du groupe de travail départemental

Seul le prononcé fait foi.

Je voudrais d'abord **adresser un grand merci à Karl-Heinz LAMBERTZ** pour sa présence aujourd'hui devant notre assemblée et pour les pistes de réflexions qu'il ouvre à travers la présentation de son rapport.

Comme vous l'avez en effet bien démontré, M. Lambertz, nous ne sommes pas un cas isolé en Europe sur la question transfrontalière et votre rapport met bien en avant la question du **juste échange transfrontalier.** 

Je tiens à remercier également nos amis, qui ont quelque part participé à la réflexion dans le cadre de notre groupe de travail. Nous avons la chance d'accueillir les 3 départements de Meuse, Moselle et Ardennes, la Région est également représentée. Interreg, Euregio, l'AGAPE, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Maison de la Grande Région sont présentes, ainsi que les deux métropoles de Nancy et Metz.

Depuis plusieurs années, de nombreux rapports expriment les enjeux des territoires transfrontaliers en termes de coopération et de co-développement : le juste échange est un juste combat.

Aussi, je tiens ici à souligner l'investissement de longue date de **notre département dans les questions européennes et transfrontalières**, qui se traduisent ces dernières années par :

- un certain nombre de motions, rapports et contributions débattus au sein de notre assemblée, souvent à l'initiative des élus du Pays Haut et en particulier de notre collègue Alain CASONI dont je salue l'engagement sans relâche pour la cause des communes frontalières et l'implication active au sein de notre groupe de travail;
- notre participation aux différentes instances et projets de coopération transfrontalière, dans un cadre bi ou multilatéral, du sommet des exécutifs de la Grande Région à la Conférence Intergouvernementale Franco-Luxembourgeoise, en passant par les projets INTERREG et l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette Belval actuellement présidé par Mathieu KLEIN;
- une veille active sur tous les sujets participant au développement et à l'aménagement durable d'un espace de vie lorrain qui s'étend bien au-delà de ses frontières départementales, régionales et nationales.

A l'occasion de notre session « hors les murs » à la maison de la Grande Région à Esch-sur-Alzette au Luxembourg en 2017, nous avions déjà posé les bases d'une stratégie européenne et transfrontalière pour la Meurthe-et-Moselle.

Des principes que nous avons rappelés dans 2 contributions de notre département au SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), avec une réflexion partagée avec le département de la Moselle.

Depuis lors, la barre symbolique des 100 000 frontaliers français au Luxembourg a été dépassée, avec parmi eux 27 000 Meurthe-et-Mosellans.

Si le rythme de croissance actuel se poursuit, ce sont plus de 50 000 travailleurs frontaliers supplémentaires qui viendront grossir le flux des frontaliers français vers le Grand-Duché d'ici 2035.

Cette dynamique, qui est aussi un atout, représente un défi au moins aussi fort pour la Lorraine que pour le Luxembourg (où près d'un travailleur sur 2 vit en dehors de ses frontières). Cela interroge la soutenabilité du modèle de développement du Grand-Duché et des territoires qui composent son bassin de vie.

C'est forts de ces constats que nous avons décidé d'approfondir les réflexions déjà engagées au sein de notre assemblée, et que, sur proposition de notre collègue Rose-Marie FALQUE, nous avons constitué un groupe de travail ouvert à l'ensemble des groupes de l'assemblée départementale, dans une démarche participative et réflexive que j'ai eu plaisir à animer.

Y ont participé Monique POPLINEAU, Luc BINSINGER, Alain CASONI et moi-même, épaulés par les services du conseil départemental et en particulier par Isabelle ARTS, véritable cheville ouvrière de la démarche, que je veux ici remercier pour tout le travail accompli à nos côtés. Merci également à Kévin CROTTE-BRAULT, Matthieu ZIEGLER, Francis HERBAYS et Jean LOEVENBRUCK pour leur accompagnement actif à cette démarche.

Ensemble nous avons mené une quinzaine d'auditions entre mars et juillet 2019 auprès d'acteurs et de structures engagées ou concernées par les questions transfrontalières : j'en profite pour remercier l'ensemble des personnes que nous avons pu auditionnées et rencontrées.

Evidemment nous n'avons matériellement pas pu rencontrer l'intégralité des collectivités, acteurs ou institutions concernées dont le regard aurait pu compléter notre réflexion, mais ce premier tour d'horizon qui peut avoir vocation à se poursuivre et se prolonger, aura permis, je crois, de faire progresser la réflexion au sein de notre groupe et de faire bouger quelques lignes, aussi je tiens à saluer l'esprit particulièrement constructif dans lequel nous avons travaillé.

# Pourquoi ce rapport se concentre-t-il sur les questions transfrontalières et la relation avec le Grand-Duché ?

Il ne s'agit pas d'ignorer ni de minimiser les interactions qui existent avec nos voisins belges et allemands avec qui nous coopérons sur un certain nombre de sujets.

Mais les interactions que nous avons avec le Grand-Duché du Luxembourg sont sans équivalent dans la Grande Région.

Aujourd'hui – et cela est ressorti de l'ensemble des auditions que nous avons menées, y compris avec nos amis luxembourgeois – nous constatons que le mode de développement économique du Grand-Duché a atteint ses limites :

- **Limites démographiques** sur lesquelles je ne m'étendrai pas, les chiffres que j'évoquais à l'instant l'illustrent bien ;
- Limites économiques, avec des entreprises qui peinent à recruter par manque de main d'œuvre qualifiée côté luxembourgeois, et qui peinent à se maintenir côté français du fait d'un différentiel de fiscalité trop important ;
- Limites foncières, puisque l'accueil de nouvelles activités, de nouvelles populations et d'infrastructures au Grand-Duché se heurte à la dimension d'un pays dont 30% des terres sont protégées, et suscitent du côté français une envolée des prix de l'immobilier et également des prix du foncier agricole;
- Limites environnementales, l'artificialisation des sols étant une des conséquences les plus visibles de la croissance luxembourgeoise, mais aussi parce que les luxembourgeois rechignent de plus en plus à accueillir sur leur propre espace des activités avec des conséquences plus polluantes ;
- Limites en termes d'emplois, de qualification et de formation, avec des outils qui peinent à répondre à l'ampleur des nouveaux besoins générés par l'évolution technologique et les nouveaux défis de développement économique, se traduisant par une demande en main d'œuvre de plus en plus qualifiée.
- Limites sociales et politiques.
  - puisque les tensions entre résidents et frontaliers tendent à se renforcer, d'un côté de la frontière comme de l'autre, du fait de niveaux de revenus très différents ;
  - o puisque aussi l'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie ou de perte d'emploi, et la création d'équipements d'accueil de la petite enfance (ce ne sont que des exemples) restent à la charge des collectivités de résidence, plutôt en France.
- Limites en termes de qualité de vie : je pense aux quelques 4 000 nancéiens qui se rendent chaque jour au Luxembourg pour travailler, avec pour certains plus de 4h de transports, et pas toujours dans des conditions très confortables ;

• Limites en matière de développement et d'aménagement des territoires, puisque les communes de résidence des frontaliers ne disposent pas des ressources suffisantes pour financer les infrastructures et les services attendus par les travailleurs frontaliers.

Toutes ces limites posent bien la question de la **soutenabilité du mode de développement du Grand-Duché** et en creux celle des outils pour rééquilibrer ces déséquilibres financiers et fiscaux, et parvenir ainsi à un **véritable co-développement** des territoires frontaliers.

Nous avons pu évoquer en profondeur différentes problématiques sectorielles, qu'il s'agisse de développement économique, de mobilités, de santé, de dépendance, de formation, ou encore d'apprentissage des langues.

Ces éléments sont déclinés dans le rapport et je ne vais pas y revenir plus précisément ici, je préfère m'attarder davantage sur les propositions que nous formulons, notamment en matière d'organisation de la gouvernance et d'outils opérationnels au service du co-développement.

En premier lieu, nous sommes convaincus qu'il faut **revendiquer la place des collectivités territoriales dans les instances et structures de coopération transfrontalières**. Je vais me permettre de citer une petite phrase de Gandhi : « *Tout ce qui est fait pour moi sans moi est fait contre moi* ». C'est d'autant plus vrai pour le transfrontalier, où on ne comprendrait pas que soient prises à Paris ou à Strasbourg des décisions qui concernent Longwy ou Villerupt.

Il s'agit à la fois de respecter un des principes fondateurs de l'Union Européenne qu'est la **subsidiarité**, mais aussi le **fonctionnement décentralisé** de la République française.

Revendiquer cette place des collectivités territoriales n'est pas antinomique avec la nécessité de parler d'une seule voix du côté français.

C'est l'un des enjeux très fortement mis en avant dans nos échanges.

Le Luxembourg est un Etat-nation (pour ne pas dire, à bien des égards, une cité-Etat), légitime à dialoguer avec Paris, Bruxelles ou Berlin.

Les décisions s'y prennent vite, avec guère plus de 2 niveaux de décision entre l'échelon gouvernemental et l'échelon local, alors que nous avons côté français, une dispersion entre communes, communautés de communes, pôle métropolitain frontalier, départements (3 départements concernés mais on peut aussi ajouter les Ardennes), un conseil régional et une préfecture de région (dont les exécutifs sont à Strasbourg), sans compter le quai d'Orsay par où transitent encore beaucoup de discussions.

Cet émiettement ne favorise pas une parole unique ni un portage politique cohérent et solide dans les discussions que nous avons avec nos voisins luxembourgeois.

Ces 2 principes posés, notre groupe de travail souhaite mettre à la discussion plusieurs outils visant à améliorer la gouvernance du co-développement transfrontalier.

- Nous proposons d'abord que soit organisée systématiquement et avant chaque rendez-vous transfrontalier stratégique une concertation préalable de la partie française.
- Nous proposons ensuite la **désignation d'un délégué interministériel**, doté d'un réel pouvoir de négociation et de décision qui serait l'interlocuteur privilégié du Grand-Duché sur les questions relevant du niveau de l'Etat (fiscalité, droits sociaux, santé, dépendance, etc.).
- Nous imaginons aussi la mise en place d'une Conférence Territoriale de l'Action Publique Transfrontalière, qui permettrait de travailler à des positions communes des acteurs lorrains sur les problématiques sectorielles que j'évoquais plus tôt.
  - Cette conférence pourrait comporter différents niveaux, notamment une déclinaison à l'échelle du Pays-Haut, ouverte aux élus locaux luxembourgeois, pour évoquer les dynamiques territoriales respectives et les chemins pour travailler ensemble à davantage de cohésion.
- De manière plus globale, il s'agit désormais d'intégrer la dimension transfrontalière à chaque projet et démarche pouvant avoir un impact sur les territoires voisins, et donc d'associer plus fortement les partenaires des pays et collectivités voisines.

# Le Département, dans son rôle d'ensemblier, peut faciliter ces échanges locaux en mobilisant ses compétences et son ingénierie.

A cet égard, renforcer l'ingénierie transfrontalière, par exemple via la mise en place d'une agence d'urbanisme transfrontalière serait particulièrement utile.

J'ai évoqué à dessein la notion de projet, puisqu'il est évident qu'au-delà des intentions, ce n'est qu'à travers des projets et réalisations concrètes et locales que nous arriverons à convaincre de la nécessité d'œuvrer pour le co-développement.

Pour citer un exemple qui figure dans les propositions de notre groupe de travail, celui d'une **cité scolaire européenne** qui prendrait tout son sens sur le territoire d'Alzette-Belval, tant au regard des perspectives démographiques à venir que des enjeux d'élévation du niveau de qualification de nos jeunes, en particulier en matière de maîtrise de la langue du voisin.

Le second volet des recommandations que nous souhaitons pousser fortement, c'est la mise en œuvre d'un véritable fonds de co-développement entre la France et le Luxembourg.

Ce fond permettrait de compenser les déséquilibres financiers et fiscaux des territoires frontaliers et intègrerait les besoins des territoires en matière de services et d'équipements bien au-delà des seules problématiques d'infrastructures de transport.

Sur ce sujet nous souhaitons pouvoir y travailler rapidement avec l'ensemble des parties-prenantes afin d'en affiner le périmètre, les modalités opérationnelles et les impacts.

Nos amis luxembourgeois sont également en attente de concrétiser, dans une logique de coopération, des projets locaux partagés.

Il nous faut désormais bien mesurer les impacts des politiques de développement et d'aménagement des territoires frontaliers pour qu'elles contribuent à des **logiques gagnant**-gagnant.

Enfin, concernant les zones à fiscalité adaptée ou l'European Cross Border Mechanism (l'ECBM), nous n'en n'apprécions pas précisément les impacts. Aussi, nous avons choisi à ce stade de ne pas les mettre en avant.

C'est une proposition qui fait effectivement encore débat, au sein de notre propre groupe de travail et au-delà, au niveau des différentes personnes que nous avons auditionnées.

Aussi, nous considérons qu'il serait pertinent que Bercy diligente des études d'impact afin d'en apprécier précisément les conséquences économiques, sociales et fiscales.

---

#### Maintenant, quel est le statut de nos propositions ?

Pour l'heure ce sont celles des membres du groupe de travail.

Je remercie les élus des groupes Socialistes, écologistes et républicains, et Front de Gauche, pour leurs contributions que nous avons intégrées dans ce rapport.

Je ne doute pas que le groupe UDC qui était à l'initiative de ce groupe de travail, y contribuera à son tour, afin que les propositions reflètent bien l'état d'esprit constructif dans lequel nous avons travaillé.

Je souhaite que notre assemblée puisse avoir une discussion sur ce socle de base, qui doit nous permettre d'arrêter une position commune sur laquelle nous pourrions délibérer prochainement : nos propositions pourront ainsi être versées comme contribution au rapport du préfet MARX sur le développement des territoires nord lorrain, puis diffusée auprès des instances nationales et européennes.

Vous l'aurez constaté, ici même et en Europe, il est temps de prendre pleinement la mesure du fait transfrontalier à l'échelle de nos territoires.

Il est temps d'harmoniser les règlementations ou d'imaginer des réponses locales afin de garantir un juste échange transfrontalier, comme vous l'avez si bien souligné Monsieur LAMBERTZ : garantir un juste échange et un développement partagé.

Je vous remercie.